



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO
RCCM N° BF BBD 2012 M 393 N° IFU : 00004801 X

Bobo-Dioulasso, le 11 septembre 2023

Avis d'appel d'offres

N°2023-0002/SOFITEX/DG/DCA

**Pour la fourniture d'herbicides coton et d'appareils de traitement -
Campagne agricole 2024/2025**

Au titre de la campagne agricole 2024/2025, la **Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX)** lance un appel d'offres pour la fourniture de :

- **Herbicides granulés de prélevée des cotonniers pour traiter une superficie de trois cent mille (300 000) hectares ;**
- **Herbicides liquides de post-levée des cotonniers et des mauvaises herbes, pour couvrir une superficie de quarante mille cinq cent (40 500) hectares ;**
- **Appareils pulvérisateurs à dos à pression entretenue munis de cloche herbicide, de lance ou de rampe horizontale pour les traitements Bas Volume (BV), pour cinquante mille (50 000) pièces.**

1. Herbicides

Les herbicides coton sont divisés en deux catégories différentes :

1.1. Herbicides granulés de prélevée coton (lots HPG-01 à HPG-18)

Ces herbicides sont destinés à traiter une superficie de trois cent mille (300 000) hectares. Pour ces herbicides, les destinations de livraison sont définies dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Lots HPG - herbicides granulés de prélevée coton

Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (en Kg) pour herbicides utilisés à 1 Kg/ha
Banfora	Banfora	HPG-01	14 000	14 000
		HPG-02	14 000	14 000
		HPG-03	14 000	14 000
Bobo	Bobo magasin central Kéné Dougou Sud	HPG-04	12 000	12 000
	Magasin DRC Bobo	HPG-05	20 000	20 000
Dédougou	Bondoukuy	HPG-06	25 000	25 000
	Dédougou	HPG-07	20 000	20 000
		HPG-08	20 000	20 000
Houndé	Houndé	HPG-09	20 000	20 000
		HPG-10	15 000	15 000
		HPG-11	15 000	15 000
Koudougou	Koudougou	HPG-12	3 000	3 000
	Léo	HPG-13	14 000	14 000
N'Dorola	Kourouma	HPG-14	20 000	20 000
		HPG-15	20 000	20 000
	N'Dorola	HPG-16	20 000	20 000
		HPG-17	14 000	14 000
Solenzo	Solenzo	HPG-18	20 000	20 000
Total général herbicides de prélevée granulés			300 000	300 000

1.2. Herbicides liquides de post-levée coton (lots HP-01 à HP-06)

Ces herbicides, destinés à couvrir une superficie de **quarante mille cinq cent (40 500) hectares**, sont à livrer selon les destinations indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les doses à l'hectare, les quantités (en litres) à fournir sont les suivantes (tableau 2) :

Tableau 2 : Lot HP - herbicides de post-levée coton

Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Superficies à couvrir (Ha)	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 0,9 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1 l/ha	Quantités (litre) pour herbicides utilisés à 1,2 l/ha
Dédougou	Bondoukuy	HP-01	8 000	7 200	8 000	9 600
	Dédougou	HP-02	4 000	3 600	4 000	4 800
Houndé	Houndé	HP-03	10 000	9 000	10 000	12 000
		HP-04	8 500	7 650	8 500	10 200
N'Dorola	Kourouma	HP-05	2 000	1 800	2 000	2 400
	N'Dorola	HP-06	8 000	7 200	8 000	9 600
Total général herbicides post-levée			40 500	36 450	40 500	48 600

NB : Pour les herbicides post-levée utilisés à une autre dose/ha, considérer la superficie à couvrir de 40 500 hectares pour la détermination des quantités en litre.

2. Appareils de traitement

Le nombre d'appareils de traitement prévus par le présent appel d'offres est de **cinquante mille (50 000) appareils à dos à pression entretenue (lots ABV-01 à ABV-18** figurant au tableau 3) munis d'une lance ou d'une rampe horizontale pour traitement Bas Volume (BV).

Tableau 3 : Lot ABV - Appareils de traitement BV à pression entretenue

Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots	Quantités (pièce)
Banfora	Banfora	ABV-01	4 000
		ABV-02	3 000
Bobo	Bobo magasin central	ABV-03	3 000
	Bobo magasin central Kéné Dougou Sud	ABV-04	1 000
	Magasin DRC Bobo	ABV-05	4 000
		ABV-06	4 000
		ABV-07	3 000
Dédougou	Bondoukuy	ABV-08	4 000
	Dédougou	ABV-09	4 000
		ABV-10	3 000
Diébougou	Diébougou	ABV-11	1 000
Houndé	Houndé	ABV-12	4 000
		ABV-13	3 000
Koudougou	Koudougou	ABV-14	1 000
	Léo	ABV-15	1 000
N'Dorola	Kourouma	ABV-16	2 000
	N'Dorola	ABV-17	3 000
Solenzo	Solenzo	ABV-18	2 000
Total général en appareils de traitement BV			50 000

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX, au plus tard le Mercredi **11 octobre 2023 à 09 heures 00**, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. **L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, à raison de deux (2) représentants au maximum par soumissionnaire.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le Dossier d'Appel d'Offres **N°2023-0002/SOFITEX/DG/DCA**, à retirer à la Direction Centrale des Achats (DCA) de la SOFITEX (version physique et/ou numérique) sur présentation du reçu d'achat. Le dossier complet peut être consulté à la DCA ou à la Délégation SOFITEX à Ouagadougou les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9 heures à 15 heures.

Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme **d'un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA non remboursable**, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX, contre délivrance d'un reçu de paiement.

Aucune offre n'est admise après le début d'ouverture des plis.

Le Directeur Général

Boubacar S. B. SEYE

Chevalier de l'Ordre National

